

**DEPARTEMENT DES VOSGES**  
**ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU**  
**COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le 23 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de Monthureux sur Saône.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire.

Mesdames et Messieurs : FLIELLER Catherine- BOUCHAIN Marie-Agnès, MALARDÉ Yves-Marie, BARAT Pol, Adjoint.

Mesdames et Messieurs : BAUDRY Marie-Alix - BOULIAN Marie-Madeleine -DURUPT Jacques - NICKLAUS Francine- LAURENT Anne-Françoise-LEBRUN Stéphanie- SCHMIDT Hervé.

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Philippe CASSAGNE, a donné pouvoir à Monsieur Jacques DURUPT, excusé.

Madame Christine CAPUT, excusée.

Monsieur Loïc FLORENTIN.

**SECRETAIRE** : Madame Marie-Agnès BOUCHAIN.

**SECRETAIRE AUXILIAIRE** : Madame Isabelle FORT.

**Date de convocation** : le 17 mars 2016.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 18 février 2016, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Délégations au Maire : rapport.
- 2) Association des Maires Ruraux : adhésion 2016.
- 3) Association "Aux Sources du Parc" : adhésion 2016.
- 4) Accessibilité : mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmée.
- 5) Forêt : Modification de destination des houpriers et petits bois parcelle n° 30.
- 6) Forêt : Délivrance de produits pour les besoins propres de la commune.
- 7) Verdun 2016 : Appel à souscription.
- 8) SMDANC : Demande d'adhésion d'une collectivité.
- 9) Création d'une Agence Postale Communale;

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Informations diverses : Préparation du budget de la Communauté de Communes - Débat sur les orientations budgétaires.

Questions diverses.

**2016-03-23-1- Délégations au Maire : rapport.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-04-10-11 en date du 10 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

**Droits de préemption-décision de ne pas préempter**

- a) D.I.A présentée par Maître Bruno AMAND, notaire à Darney concernant la parcelle cadastrée section AC numéros 83 - 40 Rue du Couvent- bâti-Superficie totale : 571 m2. Prix: 78 000,00€, frais de notaire en sus.
- b) D.I.A présentée par Maître Benoît BODART, notaire à Toul concernant les parcelles cadastrées section AB numéros 203 et 279 - Section B numéro 323 - 201 Rue de la Libération- bâti-Superficie totale : 1 088 m2. Prix: 50 000,00€, frais de notaire en sus.

**Décision prise dans le cadre des délégations au Maire : passation des marchés d'un montant inférieur à 90 000€ H.T :**

**Nom de l'entreprise :** CHANTIERS SERVICES- Neufchâteau.

Nature des travaux : Réfection des murs des Jardins Du Presbytère.

Montant des travaux H.T : 41 027,00€.

**Nom de l'entreprise :** POINT P- Neufchâteau.

Nature des travaux ou achat de fournitures : Matériaux pour réfection des murs des Jardins Du Presbytère.

Montant des fournitures H.T : 10 802,64€.

**Nom de l'entreprise :** ADAM-DELVIGNE- Coussey.

Nature des travaux ou achat de fournitures : Terrassement pour réfection des murs des Jardins Du Presbytère.

Montant des travaux H.T : 4 800,00€.

**Mise à disposition à titre gratuit de la Maison Pour Tous :**

- Entité : Compagnie l'Odyssée.
- Grande salle + cuisine de la M.P.T.
- Nature de la manifestation : Mini spectacle de théâtre à l'issue du stage.
- Date : le 12 février 2016.

\*\*\*\*\*

- Entité : Compagnie l'Odyssée.
- Grande salle + cuisine de la M.P.T.
- Nature de la manifestation : Assemblée Générale.
- Date : le 26 février 2016.

Monsieur Jacques DURUPT demande à Monsieur le Maire s'il a reçu une confirmation écrite de la Fondation du Patrimoine concernant la subvention accordée pour la réfection des murs des jardins du Presbytère.

Monsieur le Maire en a eu confirmation par Monsieur Jacky FREMONT, contacté par téléphone car après maintes relances auprès de la délégation régionale à Nancy, il n'a pas été possible de recevoir un écrit, la personne en charge de ce dossier à Paris étant en congés de maternité. De plus, une convention a été signée entre la commune et la Fondation, celle-ci n'a pas été dénoncée.

#### **2016-03-23-2- Association des Maires Ruraux : adhésion 2016.**

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance transmise par Monsieur le Président de l'Association des Maires ruraux des Vosges qui propose à la commune de renouveler la cotisation annuelle de leur association, d'un montant de 105€.

Monsieur le Maire prose d'adhérer à cette association pour l'année 2016.

Monsieur Jacques DURUPT demande si cette Association transmet régulièrement des informations à la commune ? Oui, nous recevons des comptes rendus par mail.

Monsieur le Maire en profite pour préciser que, pour les personnes ne souhaitant pas recevoir les convocations par mail, nous pouvons par contre leur transmettre diverses informations par ce procédé afin d'éviter des impressions trop fréquentes et volumineuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions : Monsieur Jacques DURUPT et son pouvoir :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires ruraux des Vosges pour l'année 2016 dont le montant annuel s'élève à 105 € (tranche de + de 500 habitants).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

#### **2016-03-23-3- Association "Aux Sources du Parc" : adhésion 2016.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'Association « Aux Sources du Parc », association créée fin novembre 2009 et destinée à promouvoir la création, dans la région, d'un Parc Naturel Régional, outil le plus approprié pour maintenir, créer et développer une activité économique sur le secteur.

Mesdames Marie-Madeleine BOULIAN et Anne-Françoise LAURENT ont représenté la commune lors de la dernière Assemblée Générale.

Monsieur le Maire propose de continuer à soutenir la démarche engagée par l'Association et précise qu'il est également possible d'adhérer à titre personnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion à l'Association « Aux Sources du Parc » pour l'année 2016.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à la cotisation 2016 d'un montant de 30 €.

#### **2016-03-23-4- Accessibilité : mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmée.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ainsi, les gestionnaires d'Établissement Recevant du Public (E.R.P.) ont désormais la possibilité de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, par la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet agenda permet à tout gestionnaire / propriétaire d'E.R.P., de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il correspond à un engagement à réaliser des travaux dans un délai déterminé, pour respecter les règles d'accessibilité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yves-Marie MALARDÉ, Adjoint en charge des travaux sur la commune.

Monsieur MALARDÉ rappelle au Conseil municipal que, par délibération n° 2015-10-15-4 en date du 15 octobre 2015, le Conseil municipal a demandé à Monsieur le Préfet des Vosges un délai supplémentaire de 6 mois pour le dépôt du dossier d'Ad'AP concernant les bâtiments communaux.

En réponse, le préfet a accordé dans son courrier du 07 octobre 2015 une nouvelle échéance pour le dépôt du dossier au 27 mars 2016.

Monsieur Jacques DURUPT pense qu'il faudrait peut-être attendre la fusion des communautés de communes avant d'entreprendre des travaux dans les bâtiments scolaires, au cas où la compétence scolaire serait transférée à cette nouvelle collectivité.

Monsieur MALARDÉ précise que, pour l'instant, ce sont de petits travaux d'aménagement qui sont prévus dans ces bâtiments afin de les mettre aux normes.

Certains travaux seront réalisés en régie communale.

Madame Marie-Alix BAUDRY s'étonne qu'il faille déjà refaire des travaux dans la Maison des Associations, refaite récemment.

Monsieur MALARDÉ signale que la rampe d'accès est à revoir ainsi que celles de l'Eglise et de la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmée,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou tout document pour l'application de la présente délibération.

#### **2016-03-23-5- Forêt : Modification de destination des houppiers et petits bois parcelle n° 30.**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2014-03-06-27 du 06/03/2014 en ce qui concerne les houppiers et petits bois de la parcelle 30, qui n'ont pas été mis en affouages, pour une estimation de 150 à 200 stères environ.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pol BARAT, Adjoint en charge de la gestion de la forêt communale qui informe le Conseil municipal que, par délibération en date du 06 mars 2014, le Conseil municipal avait fixé comme suit la destination des produits des coupes de la parcelle 30, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2014 :

- Partage en nature des petits bois entre les affouagistes au cours de la campagne 2014/2015.
- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2015/2016.
- Partage en nature des autres produits (houppiers) entre les affouagistes (campagne 2015/2016).

Suite au désistement de 5 affouagistes, environ 150 à 200 stères de houppiers et petits bois n'ont pas été attribués lors de la campagne des affouages 2015/2016.

Il convient de modifier la destination de ces lots afin de vendre ce bois, après façonnage, de la totalité des produits à un professionnel, le bois de hêtre ne pouvant être conservé jusqu'à la prochaine campagne affouagère.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE** comme suit la destination des houppiers et petits bois de la parcelle 30, qui n'ont pas été mis en affouages, pour une estimation de 150 à 200 stères environ :
  - ✓ **Ancienne destination** : partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes (campagne 2015/2016).
  - ✓ **Nouvelle destination** : vente après façonnage de la totalité des produits à un professionnel (parcelle figurant à l'état d'assiette 2014).

#### 2016-03-23-6- Forêt : Délivrance de produits pour les besoins propres de la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yves-Marie MALARDÉ, Adjoint en charge des travaux, qui informe le Conseil municipal que, concernant les bois impropres à la vente dit "produits accidentels", la commune souhaite récupérer ces bois pour ses besoins propres (planches, liteaux) afin de réaliser divers travaux d'aménagement : il convient de délibérer afin de communiquer cette décision à l'ONF.

Monsieur MALARDÉ invite le Conseil municipal à se rendre aux ateliers municipaux où sont réalisées en ce moment de belles structures pour le prochain fleurissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **COMMUNIQUE** à l'Office National des Forêts, pour délivrance des produits correspondants, la nature et les quantités de bois nécessaire pour les besoins propres de la commune :
  - ✓ Bois de chauffage (stères) issu des parcelles "divers"
  - ✓ Bois de construction ou de réparation : issu des parcelles "divers"

concernant les produits accidentels exploités au cours de la campagne 2015/2016.

### Verdun 2016 : Appel à souscription.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un courrier a été transmis par le Président du Conseil Départemental de la Meuse, le Directeur Général de la Fondation du Patrimoine et le Directeur Général de l'O.N.F, afin de l'informer que ces trois entités lançaient une souscription nationale intitulée : « Verdun 1916 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage », destinée à préserver et à valoriser la mémoire de l'un des plus grands champs de bataille de l'Histoire.

La commune est invitée à souscrire en faisant un don et à relayer l'adresse du don en ligne et le bon de souscription, dans un prochain bulletin municipal.

Pour remercier la commune de son soutien, un mémorial numérique présentera à Verdun, par département, le nom des communes ayant participé à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire fera paraître cet appel à souscription dans un prochain flash info mais préfère laisser le soin à la commission en charge des subventions aux diverses associations, d'étudier cette demande.

Monsieur le Maire propose de retirer ce sujet de l'ordre du jour et de le présenter lors de la séance où seront votées les différentes subventions.

L'Assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

### 2016-03-23-7- SMDANC : Demande d'adhésion d'une collectivité.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion d'une collectivité.

Il s'agit de :

**La Communauté de Communes du Pays de MIRECOURT.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** la demande d'adhésion de la collectivité précitée.

### 2016-03-23-8- Création d'une Agence Postale Communale;

Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux que, lors du dernier Conseil Communautaire, les délégués de la commune de Monthureux-sur-Saône ont exposé les arguments annoncés lors du Conseil municipal du 18 février dernier et ont voté pour la création d'une Agence Postale Intercommunale. ,

Le débat était intéressant et que ce soit une solution ou une autre, les procédures administratives ne sont pas simples.

Monsieur le Maire précise que, lors du prochain regroupement des Communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il se peut que la nouvelle collectivité souhaite que les services de la Poste reviennent à la Mairie.

Monsieur le Maire a reçu dernièrement Monsieur EPLE, Délégué aux Relations Territoriales Vosges.

Monsieur EPLE a confirmé que, si le prix de vente de l'actuel bâtiment de la Poste n'était pas élevé, c'était bien à la condition qu'une Agence Postale soit créée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Etant donné que, à la majorité, le Conseil Communautaire a voté contre la modification statutaire demandée par la Commune concernant la compétence Intercommunale Agence postale et a demandé à la commune de créer une Agence Postale Communale à Monthureux-sur-Saône, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter, dans un premier temps, de créer une Agence Postale Communale avant le 1<sup>er</sup> octobre prochain et l'autoriser à signer la convention entre la Poste et la Commune.

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire proposera au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention entre la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne et la Commune, après étude approfondie de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention : Madame Stéphanie LEBRUN) :

- **ACCEPTE** le principe de créer une Agence postale Communale avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Poste et la Commune.

#### Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Monsieur le Maire aurait souhaité effectuer un résumé du dernier conseil communautaire aux élus mais étant donné que les services administratifs de la commune ont reçu ce matin le dernier compte-rendu du Conseil Communautaire du 08 mars 2016 à Gignéville, il n'a pas eu le temps nécessaire pour le consulter.

Théoriquement, l'article L. 5211-1 du CGCT prévoit un affichage dans les 8 jours qui suivent et non 15 jours comme ici présent.

Monsieur le Maire espère que la prochaine Communauté de Communes, à l'issue de la fusion, respectera un peu plus les règles des collectivités territoriales.

#### Informations diverses.

Monsieur le Maire souhaite préciser aux élus ce qu'est le Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales, mis en place depuis 2012 :

- ✓ L'Etat alloue des dotations destinées à compenser les difficultés des petites communes et des petites intercommunalités.

Cependant, une procédure permet aux intercommunalités qui le souhaitent, de se saisir du sujet et de demander le versement des fonds revenant aux communes à leur profit.

Une délibération doit être prise en Conseil Communautaire à l'unanimité (la majorité ne suffit pas).

En 2012, les délégués de Monthureux-sur-Saône ont voté cette délibération pour montrer leur attachement au principe de l'intercommunalité mais demandait à ce que, en contrepartie, ces fonds exceptionnels soient dédiés à des projets particuliers et non au fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

-En 2013, les délégués de Monthureux-sur-Saône ont voté à nouveau dans ce sens.

Le projet voté par les délégués était la mise en place de circuits de cyclo-tourisme.

A ce jour, ce projet n'a pas vu le jour et rien n'a été entrepris depuis.

-En 2014 : nous avons à nouveau voté pour permettre à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne de percevoir l'intégralité des fonds.

Par contre, la somme revenant à notre collectivité (11 661,00€) pour l'exercice 2015 était inscrite au budget primitif du budget général de la commune.

Hors, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne avait également inscrit la totalité des fonds de péréquation en préjugant du vote des délégués communautaires et sans proposer de destination précise pour ces fonds.

Les délégués de Monthureux-sur-Saône ne pouvaient donc pas voter des budgets primitifs contradictoires.

Monsieur le Maire propose de discuter de l'attribution de ce fonds lors de la prochaine réunion de la commission finances le 30 mars prochain.

Monsieur Pol BARAT informe les élus que l'Agent O.N.F a agi vis-à-vis d'une entreprise qui a abandonné un chantier en forêt communale.

Un montant de 1 400€H.T correspondant aux pénalités, a été facturé à cette entreprise le 07 mars 2016 au profit de la commune.

L'O.N.F recherche une autre entreprise afin de terminer ces travaux.

Monsieur BARAT signale également que les travaux d'enrochement de la berge du ruisseau et remplacement de la buse sur la commune de Monthureux-sur-Saône, route forestière du Breuyat, commenceront début avril.

Monsieur BARAT informe les membres du Conseil municipal que les membres du comité consultatif de la commission forêt ne peuvent plus participer à ce comité.

Monsieur Hervé SCHMIDT suggère de proposer dans le prochain Flash Info aux administrés qui le souhaitent, d'intégrer les comités consultatifs des différentes commissions.

Monsieur le Maire informe les élus que le prochain Conseil municipal aura lieu **le mercredi 06 avril 2016 à 18h30** (vote des budgets primitifs).

#### Questions diverses.

Monsieur Jacques DURUPT demande si les élus seront associés au devenir du bâtiment de la gendarmerie ?

Monsieur le Maire précise que celui-ci appartient au Département, légalement, les élus n'ont pas à être associés à cette décision mais que sans doute la commune sera consultée.

Plusieurs élus ont souhaité en début de séance qu' une minute de silence soit respectée en mémoire des victimes des événements tragiques qui se sont déroulés en Belgique le 22 mars dernier.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée, à ce moment de la réunion, à se lever et respecter cet instant.

Les conseillers n'ont plus ni remarques ni questions.  
La séance est levée à 20h30.

